

**Autoroutes du Sud de la France**  
**Madame Josiane COSTANTINO-BOSSUET**  
**Directrice des Ressources Humaines**  
**74, allée de Beauport – CS 90304**  
**84278 Vedène Cedex**

Madame,

Langon, le 11 décembre 2020

Afin d'aborder la Négociation Annuelle Obligatoire 2021 avec des demandes concrètes, la CFDT vous propose plusieurs pistes de réflexion que nous évoquerons lors de la réunion du 16 décembre 2020. Nous souhaitons :

Objet : NAO 2021

- ✓ débattre d'une enveloppe globale largement au-dessus de l'inflation. Comme chaque année, pour principe, nous souhaitons une enveloppe d'Augmentation Générale au moins égale à 75% de l'enveloppe globale (soit 25% pour l'enveloppe d'Augmentation Individuelle).
- ✓ une mesure spécifique pour les salariés de la structure à savoir une enveloppe supplémentaire de 1%. Concernant ce public, la liste des métiers validée lors de la dernière réunion de négociation "administratifs" nous semble une bonne base de travail.
- ✓ une Augmentation Générale pour la Maîtrise Encadrement plutôt qu'un talon.
- ✓ une augmentation significative des primes d'éloignement.
- ✓ pour les salariés bénéficiant d'une Augmentation Individuelle, celle-ci devra être d'un montant minimum de 195€ annuels nets soit 15€ nets/mois sur 13 mois.
- ✓ concernant les PSO, nous demandons un suivi régulier pour la validation et la consolidation de l'avancée des objectifs avec le N+1.
- ✓ l'ouverture d'une négociation concernant les 2ème, 3ème et 4ème médailles du travail (Vermeil, Or et Grand Or)
- ✓ l'extension de l'avantage TIS à l'ensemble des salariés ASF (nouveaux embauchés compris)
- ✓ le recalcul de l'ICP3 pour les Télé-Exploitants (suite à la suppression d'un P3 sur deux en 2021), le but étant de garder la formule la plus favorable comparée à l'ICP3 actuelle des salariés concernés.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Pour la CFDT ASF



Fabrice BERGERY  
Délégué syndical central

Copie : Claire CASEBASSE – Responsable du développement social ; Xavier DUPUY – DSCA CFDT ASF